DCXAP

Conditions générales de vente

Initiations au pilotage de drone

Réf. DCXAP-CGV-INI-01 | Version 1.0 | 25 novembre 2026

Document applicable aux prestations d'initiation au pilotage de drone de 1 heure et 2 heures et aux bons cadeaux correspondants.

Article 1 – Identification du professionnel

Les présentes conditions générales de vente sont proposées par :

DCXAP

- Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
- Siège social : 3 chemin de Billard, 13180 Gignac-la-Nerthe
- SIREN : 911835031
- SIRET : 91183503100012
- RCS : Aix-en-Provence
- Capital social : 2 500 €
- Téléphone : 06 61 39 11 81
- Courriel : contact@dcxap.fr
- Site Internet : https://dcxap.fr

Ci-après désignée « DCXAP » ou « le Prestataire ».

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles DCXAP commercialise des prestations d'initiation au pilotage de drone destinées aux particuliers.

Les prestations proposées comprennent notamment :

- Une initiation au pilotage de drone d'une durée de 1 heure.
- Une initiation au pilotage de drone d'une durée de 2 heures.

Ces prestations ont pour objectif de faire découvrir les principes fondamentaux du pilotage d'un drone, de familiariser le participant avec les commandes et de lui permettre de réaliser des exercices pratiques sous l'encadrement d'un intervenant de DCXAP.

Ces initiations constituent des activités de découverte et de loisir. Elles ne constituent ni une formation professionnelle certifiante, ni une préparation à un examen réglementaire, ni une délivrance de qualification de télépilote.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande effectuée à distance par un particulier auprès de DCXAP.

Article 3 – Conditions d'accès aux prestations

Les initiations sont accessibles à partir de 14 ans.

Pour les participants mineurs :

- La commande doit être effectuée par un représentant légal ou avec son autorisation expresse.
- Une autorisation parentale écrite pourra être demandée avant la réalisation de l'activité.

- Le représentant légal doit communiquer les informations nécessaires à l'accueil du participant.
- DCXAP se réserve la possibilité de demander la présence d'un représentant légal lorsque les conditions de sécurité ou d'encadrement le justifient.

Le participant doit être en mesure de comprendre et de respecter les consignes de sécurité communiquées par l'intervenant.

DCXAP peut refuser ou interrompre une initiation si le comportement du participant présente un risque pour lui-même, pour les tiers ou pour le matériel.

Article 4 – Description des prestations

Les prestations sont proposées selon deux formats :

Initiation de 1 heure

Découverte des commandes, présentation du matériel, prise en main et premiers exercices de pilotage.

Initiation de 2 heures

Découverte approfondie du matériel, apprentissage progressif des commandes et réalisation de plusieurs exercices pratiques adaptés au niveau du participant.

Le contenu exact est adapté aux conditions de vol, au matériel utilisé, au niveau du participant et aux contraintes de sécurité.

Les caractéristiques essentielles, la durée, le tarif et les éventuelles conditions particulières sont communiqués au client avant toute commande.

Les prestations sont réalisées sur un lieu défini par DCXAP et communiqué au client avant la confirmation définitive de l'organisation.

Article 5 – Procédure de commande

Aucune réservation ni aucun paiement ne sont réalisés directement sur le site Internet de DCXAP.

La commande suit la procédure suivante :

1. Le client adresse une demande à contact@dcxap.fr en précisant la prestation souhaitée (1 heure ou 2 heures).
2. DCXAP répond en communiquant les caractéristiques de la prestation, son tarif TTC, les modalités de réalisation et les présentes CGV.
3. Le client confirme sa volonté de commander par retour de courriel.
4. DCXAP transmet les coordonnées bancaires nécessaires au règlement par virement.
5. Après réception effective du paiement, DCXAP procède à l'émission du bon cadeau.
6. Le bon cadeau est transmis au client par courriel.

La commande devient définitive après acceptation écrite des conditions communiquées et réception du règlement.

Le client reçoit une confirmation de commande sur support durable, par courrier électronique.

Le client est invité à vérifier l'exactitude des informations transmises avant de confirmer sa commande.

Article 6 – Tarifs et paiement

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC).

Le tarif applicable est celui communiqué par DCXAP dans sa proposition commerciale au moment de la commande.

Le règlement s'effectue exclusivement par virement bancaire, sur le compte indiqué par DCXAP.

Aucune prestation ni aucun bon cadeau ne sont émis avant réception effective du paiement.

Les éventuels frais bancaires liés au virement restent à la charge du client, selon les conditions de sa banque.

Article 7 – Bons cadeaux

Les bons cadeaux DCXAP permettent à leur bénéficiaire de profiter d'une initiation au pilotage de drone d'une durée de 1 heure ou de 2 heures, selon la prestation achetée.

Les bons cadeaux sont émis sans date de réalisation prédéfinie.

Chaque bon cadeau comporte notamment :

- Un numéro ou une référence unique.
- La nature de la prestation.
- La durée de l'initiation.
- La date d'émission.
- La date limite de validité.
- Les coordonnées de DCXAP.

Durée de validité

Les bons cadeaux sont valables pendant une durée de 12 mois à compter de leur date d'émission.

Le bénéficiaire doit contacter DCXAP avant la date d'expiration afin de convenir d'un rendez-vous.

La réalisation de l'activité est soumise aux disponibilités de DCXAP et aux conditions météorologiques et opérationnelles.

DCXAP s'engage à proposer des possibilités raisonnables de réalisation pendant la période de validité.

Si DCXAP ne peut proposer aucun créneau compatible avant l'expiration du bon cadeau, une prolongation pourra être accordée sans frais.

À défaut de demande de rendez-vous dans le délai de validité, le bon cadeau arrive à expiration, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Utilisation

Le bon cadeau est utilisable pour la prestation mentionnée sur celui-ci.

Il ne peut être converti en espèces ni donner lieu à un remboursement à la seule initiative du bénéficiaire après expiration du délai légal de rétractation, sauf disposition légale contraire.

Le bon cadeau ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Il doit être présenté à DCXAP lors de la prise de rendez-vous ou au début de l'activité.

En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse, le bénéficiaire doit en informer DCXAP dans les meilleurs délais.

Article 8 – Réservation et réalisation de l'initiation

Le bénéficiaire contacte DCXAP par courriel à l'adresse contact@dcxap.fr afin de demander un créneau de réalisation.

DCXAP lui communique les possibilités de dates et horaires disponibles.

La date et le lieu de réalisation sont confirmés par échange de courriels.

La prestation est réalisée sous la supervision d'un intervenant désigné par DCXAP.

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité, les instructions de pilotage et les règles applicables à l'utilisation des aéronefs sans équipage à bord.

Article 9 – Conditions météorologiques et sécurité

La pratique du drone est soumise à des contraintes météorologiques et opérationnelles.

DCXAP se réserve le droit de reporter ou d'interrompre une initiation lorsque les conditions ne permettent pas une pratique dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les situations pouvant justifier un report comprennent notamment :

- Vent excessif.
- Pluie ou conditions météorologiques défavorables.
- Visibilité insuffisante.
- Risque lié à l'environnement de vol.
- Restrictions réglementaires ou administratives.
- Indisponibilité technique du matériel.

Dans ces situations, une nouvelle date sera proposée sans frais supplémentaires.

Si aucune solution de report raisonnable ne peut être proposée, les sommes versées au titre de la prestation non réalisée seront remboursées.

Article 10 – Annulation et modification à l'initiative du client

Toute demande d'annulation ou de modification doit être adressée à DCXAP par courriel.

En dehors du droit légal de rétractation, les conditions suivantes s'appliquent :

- Toute demande de report effectuée au moins 48 heures avant le rendez-vous pourra être acceptée sans frais, sous réserve de disponibilité.
- En cas d'empêchement signalé moins de 48 heures avant le rendez-vous, DCXAP pourra proposer un report selon les circonstances.
- En cas d'absence injustifiée ou de non-présentation du participant au rendez-vous confirmé, la prestation pourra être considérée comme consommée.

Ces dispositions ne font pas obstacle aux droits impératifs du consommateur, notamment en matière de force majeure ou de rétractation lorsqu'elle est légalement applicable.

Article 11 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur qui conclut un contrat à distance bénéficie, en principe, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires.

Ce délai court à compter du lendemain de la conclusion du contrat de prestation de services.

Le droit de rétractation peut être exercé sans justification et sans pénalité.

Le client peut exercer ce droit par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, notamment par courriel à contact@dcxap.fr.

Il peut également utiliser le formulaire type de rétractation joint en annexe aux présentes CGV (réf. DCXAP-CGV-INI-03).

Particularité des bons cadeaux DCXAP

Les bons cadeaux étant commercialisés sans date de réalisation prédéfinie, DCXAP applique le droit de rétractation de 14 jours dans les conditions légales.

L'exception prévue à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, concernant certaines activités de loisirs devant être fournies à une date ou pendant une période déterminée, n'est pas appliquée automatiquement à ces bons cadeaux.

Remboursement

En cas de rétractation exercée dans les délais légaux, DCXAP rembourse l'intégralité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision de rétractation.

Le remboursement est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande, sauf accord exprès du client pour un autre moyen ne lui occasionnant pas de frais.

Le bon cadeau concerné est alors annulé.

Article 12 – Responsabilité et assurance

DCXAP met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement des initiations dans des conditions adaptées de sécurité.

Le matériel utilisé est mis à disposition du participant pendant la durée de l'activité.

Le participant s'engage à utiliser le matériel conformément aux consignes données par l'intervenant.

Il ne peut être tenu responsable des dommages résultant d'un défaut du matériel, d'une faute de DCXAP ou d'une circonstance dont il n'est pas responsable.

La responsabilité de DCXAP est appréciée conformément aux dispositions légales applicables.

DCXAP déclare disposer des assurances nécessaires à l'exercice de ses activités, dans les limites des garanties souscrites.

Article 13 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais.

Lorsque l'empêchement est définitif ou entraîne l'impossibilité de réaliser la prestation, les conséquences contractuelles sont réglées conformément aux dispositions légales applicables.

Article 14 – Réclamations

Toute réclamation relative à une commande ou à une prestation doit être adressée à DCXAP :

Par courriel : contact@dcxap.fr

Ou par courrier postal à l'adresse du siège social indiquée à l'article 1.

DCXAP s'engage à examiner les réclamations dans les meilleurs délais et à rechercher une solution amiable.

Article 15 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige avec DCXAP.

Après avoir adressé une réclamation écrite à DCXAP et en l'absence de solution satisfaisante, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation désigné par DCXAP :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

- Adresse postale : 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris
- Courriel de saisine : declarer-un-litige@cm2c.net
- Site Internet : https://www.cm2c.net
- Déclaration en ligne : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php

La saisine du médiateur est gratuite pour le consommateur.

Le consommateur doit notamment justifier d'une réclamation écrite préalable adressée à DCXAP et respecter les conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation et le règlement de médiation.

Article 16 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre des commandes sont utilisées pour :

- Traiter les demandes de renseignements.
- Gérer les commandes et les paiements.
- Émettre et transmettre les bons cadeaux.

- Organiser les prestations.
- Assurer le suivi administratif et comptable.

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à la réalisation de ces finalités et au respect des obligations légales de DCXAP.

Le client dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Toute demande peut être adressée à contact@dcxap.fr.

Les informations complémentaires figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le site Internet de DCXAP.

Article 17 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables, notamment celles protectrices des consommateurs.

Article 18 – Acceptation des CGV

Toute commande implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Les CGV sont communiquées au client avant la confirmation de sa commande, sur un support durable permettant leur conservation et leur reproduction.